



Succession pour bien immobilier au maroc

Par **jimbo67**, le **29/12/2015 à 19:34**

bonjour

je viens vers vous afin d avoir quelques renseignements.

Mon père, de nationalité marocaine est décédé dernièrement. je n ai pas vécu avec mais j ai acquis la double nationalité car il avait fait les papiers pour que cela se fasse.

sa femme me dit que n étant pas musulman, je n ai pas droit à une partie de son héritage. il semble qu'il possédait une maison au Maroc.

Sa femme m a contacté car il possède une voiture en France et elle veut la vendre. je lui ai dit qu'elle pouvait la vendre

. Elle m a fait parvenir un CERFA afin que je précise que je renonce à toute succession. je suis étonné de sa démarche.

je viens donc vers vous pour savoir vers qui je dois me rapprocher pour faire valoir mon droit sur la succession au sujet du patrimoine immobilier.(je n ai pas d'éléments précis sur ce bien et ou il se trouve)

Dois je me rapprocher du consulat marocain?

dois je être de confession musulmane pour reconnaitre mon droit à la succession?

dois je me rapprocher d'un notaire en france? ou d' un notaire marocain?

pouvez vous me renseigner?

je vous remercie d avance pour vos réponses

cordialement

Pascal

Par **youris**, le **29/12/2015 à 19:53**

bonjour,

nous sommes un site de conseils juridiques français donc par principe pas compétent pour répondre aux questions relatives au droit marocain des successions.

il faut poser votre question à un juriste connaissant le droit civil marocain.

salutations

Par **jimbo67**, le **29/12/2015** à **20:26**

bon ben merci

Par **Meryem1987**, le **30/12/2015** à **11:03**

Bonjour,

Vous devez en effet prendre contact avec un notaire marocain.

Pour mieux vous conseiller, merci de préciser la ville du bien.

Crdlt

Par **jimbo67**, le **30/12/2015** à **17:23**

Bonjour

C est la ville de Bouarfa dans la province de figuig

Merci

Pascal